

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance 09

Excusé.e.s ou absent.e.s

à la séance 08

Délibération n°4-2022-06-28

Décision modificative n°1 – Budget principal 2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITE - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le **VINGT-DEUX JUIN**, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S

MME KLOPP, MME MICHEL, M AUDIN, MME BARRUEL, M LEGER, M THOREAU, MME VINCENT,
M GROUSSET, M DAMIANI

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

M GAUTRAIS, MME BAYOL, M MULLER, MME CAMARA, M MANNEVILLE, M MATHIEU,
MME MAFFRE, MME LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n°14-2022-04-14 du 14 avril 2022 adoptant le budget principal du CCAS,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal ci-jointe.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le
Publication
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME

Anne KLOPP
Vice-Présidente

